

Chronique suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **81 (1936)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE SUISSE

A propos de deux récentes nominations. — La question du haut commandement. — Une lettre singulièrement déplacée. — L'emprunt de défense nationale.

Avec la calme et ferme volonté qui est un trait saillant de son caractère, le colonel-divisionnaire Labhard poursuit la réorganisation du service de l'état-major général en vue d'en assurer le fonctionnement plus harmonieux et plus conforme au rôle qui lui incomberait en temps de guerre. Il importe, en effet, de ne pas oublier que la structure organique de ce service doit normalement comporter tous les éléments constitutifs de l'état-major de l'armée lequel — on le sait — n'est mis sur pied qu'en cas de mobilisation. Le passage d'un régime à l'autre doit pouvoir s'effectuer sans frictions et sans pertes de temps et cette nécessité est d'autant plus impérative que les premières heures d'un conflit seraient, pour la mise en œuvre de notre armée de milices, d'une importance capitale.

Après avoir augmenté le nombre des officiers collaborant en permanence aux multiples tâches de l'état-major et prévu la création d'une 8^e section (industrie de guerre et service territorial), on vient d'instituer un poste de sous-chef d'état-major qui sera confié, dès le 1^{er} novembre, au colonel J. Huber, l'actuel commandant des fortifications de St-Maurice. Cet officier, qui est un artilleur consommé doublé d'un habile technicien et qui s'est depuis longtemps familiarisé avec les problèmes d'état-major, est susceptible de rendre à notre armée de grands services.

Le colonel H. Bandi a été nommé, à titre définitif, chef de notre aviation militaire et de la défense active du territoire. Jusqu'à ce jour, l'aviation constituait une section relevant de l'état-major général. Nous avons eu souvent, ici même, l'occasion de préciser l'illogisme de ce régime boiteux, qui empêchait cette arme de se développer à la cadence imposée par les progrès constants réalisés dans le domaine de l'air. En faisant de notre aviation un service indépendant — dont le directeur prend rang de chef d'arme — et en lui incorporant tout ce qui touche à la défense active, on assure une meilleure coordination des efforts de ces deux armes, dont les missions demeurent solidaires et dont l'activité tend vers des objectifs semblables.

* * *

Hâtons-nous, cependant, de dire que les améliorations apportées au fonctionnement de l'état-major général et de l'aviation militaire sont avant tout d'ordre interne ; elles restent étrangères au problème de la *réforme du haut commandement*. Bien au contraire, l'institution de notre nouvelle arme de l'air va porter de 13 à 14 le nombre — déjà trop élevé — des services directement subordonnés, en temps de paix, au chef du département militaire. Ce rouage supplémentaire, introduit dans la lourde machine administrative qu'est notre ministère de la guerre va encore augmenter les difficultés de son fonctionnement, déjà très laborieux.

C'est pourquoi il importe, selon nous, d'aborder sans retard la question du haut commandement. N'ayant pas constitué la base logique de la réorganisation de notre armée, elle doit en être le nécessaire couronnement.

La présente livraison de notre revue reprend, une fois de plus, ce sujet. Elle le développera prochainement, comme nous l'avons annoncé dans la note qui accompagne l'étude du colonel Lecomte.

* * *

L'*Action française* (10 octobre 1936) a reproduit, sous le titre *D'un officier suisse*, l'étrange lettre que ce dernier aurait adressée à Charles Maurras.

Après avoir révélé, avec une touchante candeur, les raisons qui ont fait de lui un lecteur assidu de ce journal royaliste et avoué qu'il y avait trouvé une « solide instruction de citoyen » et « puisé l'amour de son propre pays », ce curieux personnage, faisant son petit stratège, prétend que (lors d'un prochain conflit) « cette guerre inévitable nous verra à vos côtés aussi bien que la guerre de 14 a vu les Belges combattre dans vos rangs... »

Ce n'est pas plus compliqué que cela ! Notons que cette lettre, écrite dans un style enfantin, n'était sans doute pas destinée, dans l'esprit de son auteur, à orner publiquement les colonnes de l'*Action française*. Il faut tout au moins l'espérer. Par ailleurs, cette correspondance accuse une telle indigence intellectuelle et aussi une telle naïveté que nous ne reviendrons pas ici sur son contenu.

Nous nous contenterons de flétrir comme il convient le geste et l'attitude de cet « officier suisse » qui n'hésite pas à se prévaloir de son titre militaire pour affirmer publiquement la sympathie qu'il porte à un mouvement politique avec lequel nous ne saurions

avoir, comme officiers, aucune conception commune et qui, du reste, ne nous regarde pas.

Espérons, en terminant, que l'auteur de cette magistrale bévue sera promptement découvert par ses chefs et remis à l'ordre sans ménagement. Et regrettons aussi que M. Maurras ait rendu à notre pays le mauvais service de publier la prose inégale de son étrange correspondant helvétique.

* * *

Le succès de l'*emprunt de défense nationale* a provoqué deux résultats immédiats. Dans l'ordre moral, l'attitude du peuple suisse — unanime à vouloir une armée forte et capable de remplir la mission qui pourrait lui incomber dans une guerre éventuelle — a créé à l'étranger un mouvement d'opinion favorable à nos milices, dans lesquelles on ne voit plus uniquement une « garde nationale », mais une force militaire moderne, capable d'affronter dans de bonnes conditions les réalités du champ de bataille. Dans l'ordre pratique, les crédits votés en faveur de l'armée vont enfin permettre aux autorités responsables de notre préparation à la guerre de réaliser la nécessaire réorganisation de nos troupes, d'améliorer leur instruction et leur armement et, par conséquent d'augmenter dans une forte proportion la valeur combative de nos troupes.

Ce que cette armée attend encore — et qui ne saurait être acquis à prix d'or — c'est la constitution de ce « front moral », dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs, et qui seul est de nature à créer la confiance dont l'armée a besoin pour se préparer, dans le calme, à remplir sa mission qui n'est autre que la défense du pays.
